

**Dossier d'Information
Communal sur
les **R**isques **M**ajeurs
(**DICRIM**)**

Le Blanc

www.ville-leblanc.fr



Le Blanc

Le mot du Maire :

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La commune de Le Blanc, comme bien d'autres, peut être soumise à la survenance d'un événement exceptionnel mettant en danger la population. La sécurité des personnes étant la première des priorités de la municipalité, nous avons souhaité que nous disposions d'un plan Communal de Sauvegarde qui organise l'action des services municipaux et des habitants en cas d'incident important. A cette fin et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques. Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Jean-Paul Chanteguet
Député-Maire du Blanc

Le risque majeur	page 2
Les risques naturels	page 3
Les autres risques	page 4
Les mesures	page 5
Les conduites à tenir	page 6

Qu'est ce qu'un risque majeur

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en 4 grandes familles :

les risques naturels :

inondation, mouvement des terrains, séisme, tempête, feux de forêts, avalanche, cyclone, éruption volcanique

les risques technologiques :

d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriels, nucléaire, rupture de barrage

les risques de transport de matières dangereuses :

par routes et autoroutes, voies ferrées et canalisations

les risques sanitaires :

pandémie, épidémie, problèmes alimentaires

Deux critères caractérisent le risque majeur :

une faible fréquence :

l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes

une énorme gravité :

nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes

Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerre, attentats...), ou aux mouvements sociaux (émeutes...) non traités dans ce dossier.



Les risques

Le risque inondation

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide due à une augmentation du débit d'un cours d'eau, principalement provoquée par des pluies importantes et durables. La commune est directement concernée par les crues de la creuse, qu'elles soient d'ampleur moyenne ou forte. Les bâtiments publics concernés sont en premier lieu l'hôpital et l'aire couverte. Selon les cotes relevées au pont et sur le site vigicrues, les secteurs suivants peuvent être touchés:

Cote **1,80ml** : quelques prairies inondées en amont et en aval du blanc

Cote **2,00ml** : Boulevard Chanzy inondé au droit de l'école d'infirmière

Cote **2,25ml** : Boulevard Mangin de Beauvais au droit de la place du

bateau, du 10 au 18 rue de l'Isle, du 2 au 4 rue des Gaudières, du 2 au 20 boulevard Chanzy, rue de la Couture inondée

Cote **2,60ml** : place du bateau complètement inondée

Cote **2,90ml** : place de la Couture, jardin de la sous-préfecture et place de la Palisse inondées

Par ailleurs en cas de crue, l'avenue Pierre Mendès France et la rue Villebois Mareuil peuvent être coupées, rendant difficiles les liaisons Est-Ouest.



Le risque transport de matières dangereuses

Le risque de transport de matières dangereuses correspond aux transports de transit ou de dessertes de produits inflammables, explosifs, toxiques, corrosifs ou radioactifs, par voie routière ou par canalisation. Un accident de ce type entraînerait, suivant les matières, un confinement de la

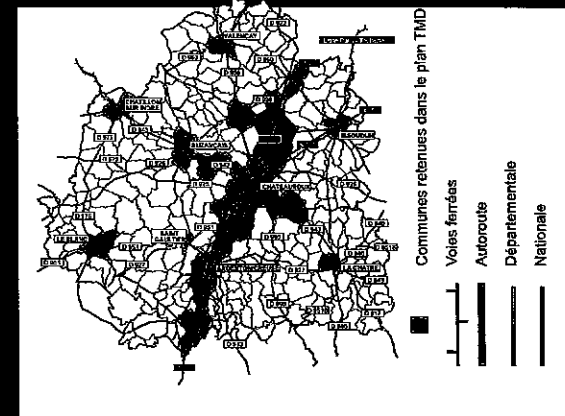
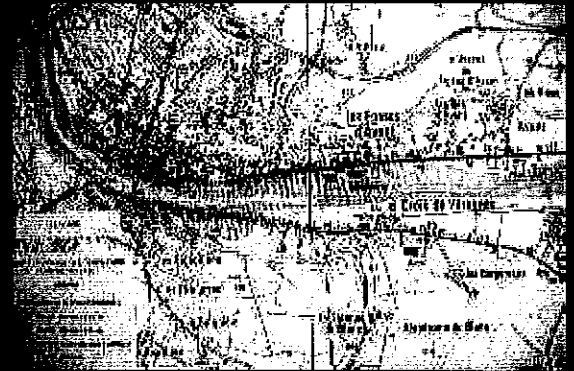
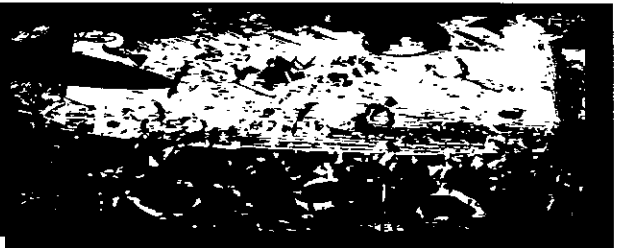
population à proximité de l'accident, voire une évacuation dans une zone limitée.



Le risque mouvements de terrain

Un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (mouvements différentiels de terrain) a été prescrit dans l'Indre et concerne la commune du Blanc. Le principal aléa est le retrait/gonflement des argiles suite aux variations de la quantité d'eau. Les retraits/gonflements d'argile entraînent une érosion des bâtiments, avec risque

de fissures, voire effondrement. Dans cette hypothèse, il serait nécessaire d'accueillir les sinistrés le temps de l'appréciation des dommages subis.



Les risques

Le risque industriel

Le dépôt Butagaz du Blanc reçoit et distribue du propane en vrac dans les départements de l'Indre, et riverains.

En cas d'accident, le centre Butagaz déclenche le Plan d'Opération Interne (POI) qui prévoit et organise la lutte contre un éventuel sinistre à l'intérieur du site. S'il craint que les conséquences dépassent ses clôtures, il peut faire appel aux secours extérieurs et demander le déclenchement du **Plan Particulier d'Intervention (PPI)**. Le site de la société dispose d'un plan de secours spécialisé

permettant la mise en place de réponses adéquates en cas d'accident. L'état, via la Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE), est chargé du contrôle des installations SEVESO et des installations classées, afin de vérifier le respect des mesures.



Le risque nucléaire

Le département de l'Indre est situé à proximité des centrales nucléaires de Civaux (Vienne) et de Saint Laurent des Eaux (Loir et Cher). En cas de survenance d'un incident, des comprimés d'iode sont à distribuer dans un délai de 3 à 12 heures suivant le passage d'un nuage radioactif. Ces comprimés permettent la saturation du corps en iode non radioactif, empêchant ainsi la contamination avec celui ambiant qui peut être contaminé. Le plan départemental de gestion et de distribution des stocks de proximité d'iode stable a été révisé en 2005. Il comprend un centre de stockage de

proximité à l'hôpital du Blanc. C'est le maire qui a la responsabilité de la distribution de ces comprimés sur sa commune. La distribution aurait alors lieu dans les 4 sites suivants (voir découpage carte) :

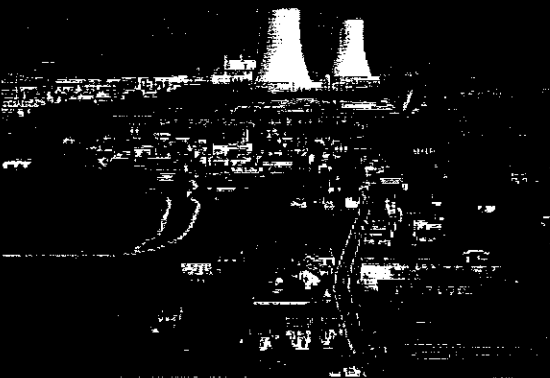
- La base de plein air
- La maison de la VH
- La Mairie (salle des fêtes)
- Le gymnase des Ménigouttes

Ce même dispositif pourrait être utilisé pour la distribution d'autres éléments à vocation sanitaire (vaccins, médicaments...) dans le cas par exemple d'une pandémie.

Le risque intempéries

Si la canicule et les intempéries majeures ne sont pas citées dans la loi relative à la mise en place des Plans Communaux de Sauvegarde, ils nécessitent toutefois la mise en place d'une réponse. Les aléas identifiés sont : la canicule, les vents violents, les fortes précipitations, les orages violents, la neige et le verglas. Pour répondre à ces situations, la préfecture de l'Indre a mis en place :

- un plan départemental de gestion de la canicule en juin 2004
- un plan d'alerte météo et de gestion des intempéries majeures
- un plan définissant des mesures d'urgence en cas de pollution atmosphérique
- un plan spécialisé de secours « conditions atmosphériques exceptionnelles, phénomène neige/verglas ».



Centrale de Civaux



En cas d'intempéries, les services municipaux s'activent pour rendre les routes circulables et organiser

l'hébergement d'urgence pour les éventuels naufragés de la route.

Les réponses

Le Plan Communal de sauvegarde

Face à l'ensemble de ces enjeux, la municipalité a mis en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), qui recense précisément les aléas, les enjeux et surtout les moyens et l'organisation mis en oeuvre au niveau communal pour répondre au mieux à toutes ces situations. Il vise notamment à recenser toutes les capacités d'hébergement et de restauration de la commune, la mise en place de distribution massive à la population, la coordination avec les autorités

supérieures, l'organisation interne à la commune. La municipalité du Blanc s'est donc préparée à gérer des sinistres et l'accueil des sinistrés s'il en était besoin.

Les différents plans de secours, qui ne sont pas confidentiel défense, et le Plan Communal de Sauvegarde sont consultables à la Mairie.

La cellule de crise communale opérationnelle

La Cellule Communale de Crise Opérationnelle forme le pôle de gestion de la crise. Ses objectifs répondent au devoir de protection des biens et des personnes. Elle est constituée par le Maire et peut être mise à disposition des services préfectoraux dans le cadre du plan ORSEC ou des plans de secours spécialisés. Elle est un poste de commandement à l'échelle communale. Ses fonctions sont:

- l'alerte à la population
- l'information à la population, à la

presse, ainsi qu'aux différents acteurs de la sécurité publique et civile, des services sanitaires, des services sociaux, des services techniques...

- l'organisation et la coordination de la sauvegarde des biens et des personnes par leur mise en sécurité
- l'organisation du passage au plan ORSEC et la mise à disposition à la préfecture du dispositif
- l'organisation et la coordination du retour à la normale

L'alerte

En cas d'incident majeur, l'alerte est donnée :

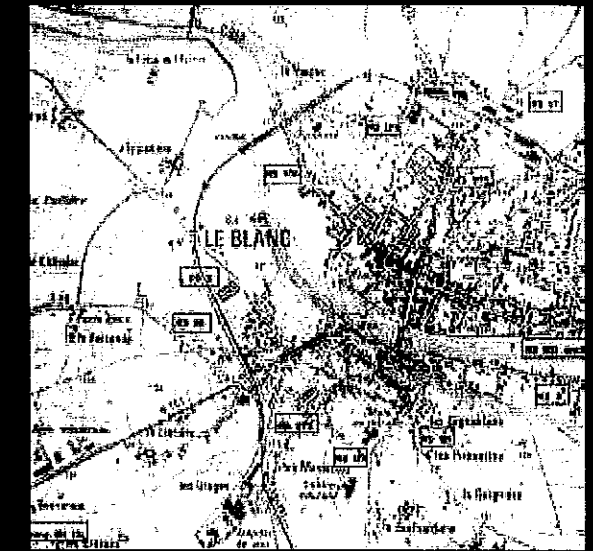
- par les sirènes : 3 signaux de 1 minute espacés chacune de 5 secondes
- par des dispositifs mobiles munis de hauts parleurs (véhicules)
- par les services de sécurité, en porte à porte, en particulier pour les personnes vulnérables recensées volontairement à la Mairie
- par les médias, en particulier les radios FM (France Bleu Berry)

Présentez-vous à la mairie pour vous faire recenser si vous estimez qu'en cas d'alerte vous avez besoin d'aide (personnes âgées, vulnérables, à

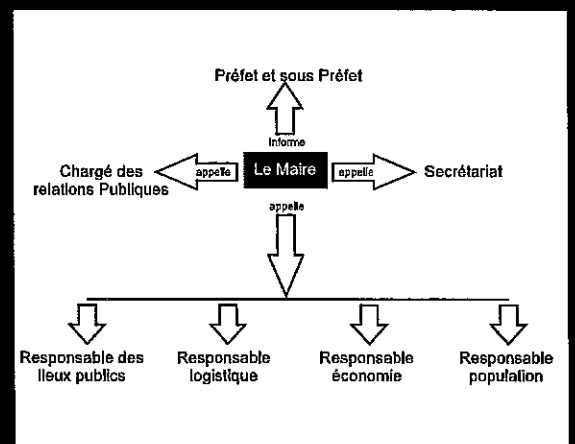
mobilité réduite, handicapées)

Dans tous les cas, suivez scrupuleusement les indications des autorités. Préparez à toutes fins utiles, une trousse d'urgence, composée de : une lampe de poche avec piles de rechange

- une trousse à pharmacie
- vos papiers, un peu d'argent
- vos médicaments courants pour au moins une semaine
- des couvertures
- des vêtements chauds
- une réserve d'eau
- une radio à piles
- du matériel de confinement (gros adhésif, serpillère, coton...)



Exemple de carte figurant dans le plan communal de sauvegarde



Organisation de la cellule opérationnelle

Numéros utiles :

- Mairie du Blanc : 02 54 28 36 36
- Météo France Indre : 08 92 68 02 36
- Urgences : 112
- Pompiers : 18
- Police : 17
- Samu : 15
- Hôpital du Blanc : 02 54 28 28 28
- Centre antipoison Angers : 02 41 48 21 21
- Préfecture de l'Indre : 02 54 29 50 00
- Sous-préfecture (arr. du Blanc) : 02 54 37 10 91
- Infos routières : 02 54 27 65 65
- DRIRE Orléans : 02 38 41 76 00
- Fréquence Radio France Bleu Berry : 93,5 FM

Conduite à tenir

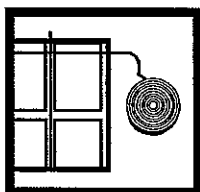
En cas de confinement



Rentrez chez vous



Fermez les fenêtres



Calfeutrez les ouvertures
et coupez la VMC
(Ventilation Mécanique Contrôlée)



Coupez le gaz
et l'électricité



Rendez-vous aux sites
de rassemblement
situés :

**Cour de la gare ville-basse
Chant de Foire Ville-Haute**

- Mettez vous à l'abri
- Indiquez votre présence au moyen d'un chiffon rouge à la poignée de porte, à la fenêtre
- Fermez les portes et les fenêtres ainsi que les systèmes de ventilation et de climatisation
- Bouchez tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des chiffons ou des linges humides pour empêcher les produits toxiques gazeux de pénétrer dans le logement
- Calfeutrez les portes et les fenêtres avec du ruban adhésif plastifié



N'allez pas chercher
vos enfants à l'école.
Ils y sont en sécurité.

- Libérez les lignes téléphoniques pour les services d'urgence
- Laissez vos enfants à l'école ou à la garderie, ils y sont en sécurité et pris en charge
- Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



Ne téléphonez pas abusivement
pour ne pas encombrer



Ne fumez pas !

Le risque intempéries

- Fermez les portes et les fenêtres
- Fermez tous les systèmes avec prise d'air extérieure (trappe du foyer, échangeur d'air, thermopompe, hotte de cuisine, sècheuse, etc.)
- Fermez la conduite d'entrée d'eau à la maison
- Fermez le circuit électrique (sauf le chauffage en hiver)
- Fermez les lumières et autres appareils électriques
- Quittez le logement le plus rapidement possible avec votre trousse de survie (médicaments, papiers, eau,

matériel de premiers secours
vêtements chauds, couvertures...)

- Laissez vos enfants à l'école ou à la garderie, ils y sont en sécurité
- Punaisez un document sur votre porte pour dire où vous vous rendez
- Rendez vous au plus vite sur le site de rassemblement défini par les autorités
- Faites vous inscrire à votre arrivée par les autorités et suivez leurs indications. Dites si vous avez des enfants ou de la famille dans la zone



N'allez pas chercher
vos enfants à l'école.
Ils y sont en sécurité.



Ne téléphonez pas abusivement
pour ne pas encombrer

Conduite à tenir

En cas d'inondation

Avant :

Lorsqu'un avis est émis sur les ondes ou vous est communiqué par tout autre moyen, déplacez les objets qui se trouvent au sous-sol ou au rez de chaussée et rangez les en hauteur, voire à l'étage supérieur, où ils pourront rester au sec. Prévoyez cales et parpaings à l'avance. Coupez l'électricité, le gaz et le chauffage. Ecoutez la radio pour suivre l'évolution de la situation.

Pendant :

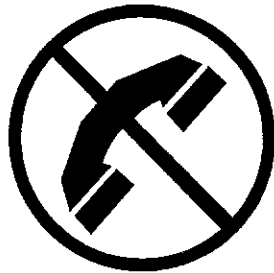
Evacuez votre domicile à la demande des autorités ou si le niveau d'eau vous y oblige. Emportez votre trousse de survie, vos papiers, de l'argent, des vêtements chauds, vos médicaments... Si vous utilisez un véhicule, conduisez prudemment et n'hésitez pas à l'abandonner s'il cale. Si vous n'allez pas dans un centre d'hébergement, prévenez les autorités municipales du lieu où vous joindre. Restez à l'écoute des informations diffusées sur les ondes (radio à piles ou radio de la voiture)

Après :

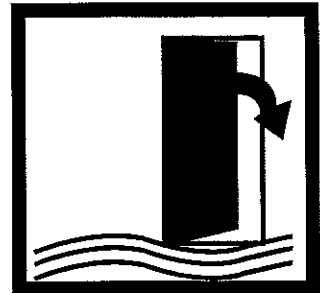
Consultez un électricien avant de rebrancher le courant. Consultez un spécialiste de chauffage avant de remettre en route le système, et ce, quel que soit le système utilisé. Assurez vous auprès des autorités municipales que l'eau qui coule du robinet est potable avant de la boire. En cas de doute, faites bouillir l'eau pendant 5 minutes. Nettoyez et aérez abondamment les pièces inondés, celles-ci devant être considérées comme des pièces contaminées. Stérilisez à l'eau bouillante les articles de cuisine contaminés. Jetez tous les aliments et les médicaments qui ont été en contact avec l'eau. Portez attention à la présence de moisissure (odeurs de moisi, de terre ou d'alcool, taches au sol ou sur les murs) qui peut entraîner des problèmes de santé, notamment au niveau respiratoire.



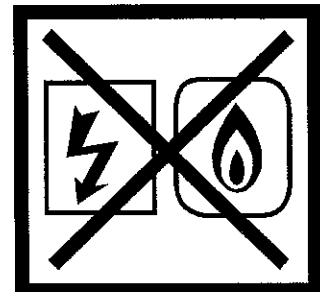
N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Ils y sont en sécurité.



Ne téléphonez pas abusivement pour ne pas encombrer



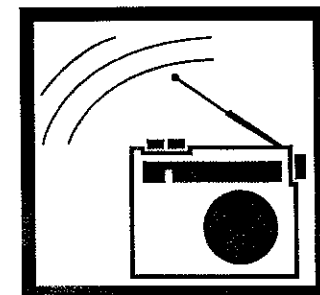
Fermez les ouvertures pouvant laisser entrer l'eau.



Coupez l'électricité et le gaz.



Montez à l'étage.



Ecoutez la radio (France Bleu Berry).



Le Blanc

Rappel des Numéros utiles :

Météo france Indre : 08 92 68 02 36

Urgences : 112

Pompiers : 18

Police : 17

Samu : 15

Hôpital du Blanc : 02 54 28 28 28

Centre antipoison Angers : 02 41 48 21 21

Préfecture de l'Indre : 02 54 29 50 00

Sous préfecture (arr. du Blanc) : 02 54 37 10 91

Infos routières : 02 54 27 65 65

DRIRE Orléans : 02 38 41 76 00

Fréquence Radio France Bleu Berry : 93,5 FM

**Mairie
place René Thimel**

Tél : 02 54 28 36 36

www.ville-leblanc.fr

